



Lac-Etchemin

Demande de dérogation mineure
Avis public de consultation

Est par le présent donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mardi 5 avril 2022, à 19 h, au Centre des arts et de la culture, au 1470, route 277, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2022-143:

Nature et effets : Cette demande a pour effet de permettre d'avoir sur son terrain 4 unités animales lorsque la norme prévoit 3 unités animales maximum (soit 4 chevaux au lieu de 3) pour un terrain de 5 000 m² et moins, le tout respectivement à l'article 15.10 alinéa 6 du règlement de zonage numéro 62-2006.

Identification du site concerné : Au 191, route 276, sur le lot numéro 4 341 579, zone 73-F, à Lac-Etchemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, à 19 h.

Donné à Lac-Etchemin, le 15^e jour de mars 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin, le 15^e jour de mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour de mars 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA